



### **Pastorale :**

La pastorale, ce n'est pas seulement le temps de catéchèse, c'est faire vivre l'Évangile dans le quotidien de notre école.

Le prêtre accompagnateur est le Père Pierre-Xavier PENAULT de la paroisse Saint Étienne de Grandmont.

Les enfants bénéficient d'une heure de catéchèse ou culture religieuse chaque semaine.

Les enfants scolarisés à Marie de L'Incarnation auront la possibilité de se préparer à la première des communions.

Il y a trois célébrations auxquelles les parents sont conviés : une célébration de rentrée, une messe durant le temps de l'Avent et une messe en fin d'année, au cours de laquelle les enfants pourront communier au corps du Christ pour la première fois.

### **Horaires de classe :**

Semaine des 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :8h45/11h45 et 13h15/16h30

L'école ouvre ses portes 30 minutes avant l'entrée en classe le matin et 15 minutes avant l'après-midi.

### **Pédagogie :**

- Anglais (de la MS au CM2)

Les cours sont assurés par une intervenante extérieure titulaire d'un agrément délivré par l'Inspecteur d'Académie.

Les élèves de GS, CP et CE1 bénéficient d'une heure de cours par semaine (deux modules de 30 minutes).

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'une heure et demie de cours par semaine (deux modules de 45 minutes).

- Numérique (pour toutes les classes)

Ce sont des outils au service des apprentissages. Chaque classe a une connexion à Internet et est équipée d'un tableau blanc numérique interactif (PS et MS) et d'un vidéo projecteur interactif. (GS au CM2)

- Piscine (du CP au CM2)

L'activité piscine est intégrée aux programmes scolaires. Seuls les enfants en possession d'un certificat médical pourront être exemptés.

- Gymnase (pour toutes les classes)

- Musique (toutes les classes)

Cours assurés par les enseignants et par une intervenante de l'école de musique de Chambray-lès-Tours à hauteur de 14 heures annuelles.

**Périscolaire :**

- Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45/8h30 et 16h45/18h30

Par respect pour le personnel, je vous serai gré d'être vigilants sur les horaires.

- Restaurant scolaire

La préparation des repas est assurée par un prestataire de service extérieur à l'établissement.

- Etude

Accessible aux élèves à partir du CE1. Lundi, jeudi : 16h45/17h30

En référence au projet éducatif et au règlement de l'école, nous souhaitons que les relations à l'intérieur de l'établissement soient les plus harmonieuses possibles. De ce fait, nous demanderons à vos enfants de respecter le personnel de l'école, le matériel de l'école et leur propre matériel.

Les horaires devront également être respectés. Les enseignants se réservent le droit de ne pas accueillir un enfant retardataire. Dans ce cas, il restera dans une autre classe et devra rattraper par lui-même le travail effectué entre 8h45 et 10h00.